



**MAIRIE**  
rue de la Grosse Borne  
80132 VAUCHELLES-LES-QUESNOY  
Téléphone 09 60 43 69 05 – Fax 03 22 24 14 56  
email : [mairie.vauchelles-lesquesnoy@wanadoo.fr](mailto:mairie.vauchelles-lesquesnoy@wanadoo.fr)

## **RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du 16 février 2017**

Sont présents tous les membres à l'exception de M. LEDUC, excusé qui a donné pouvoir à M. DELASSALLE.

Président : Monsieur Régis PATTE, Maire

Secrétaire : Monsieur Laurent DELASSALLE, conseiller municipal

Le compte rendu de la réunion du 12 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

### I – Nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération Baie de Somme (CABS)

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les modifications apportées aux statuts de la CABS lors de la réunion du 09 février dernier, les premiers statuts approuvés en réunion du 02 janvier 2017 étant caducs du fait des aménagements demandés par la Préfecture.

Monsieur le Maire précise que les transformations apportées sont dans l'ensemble mineures. Toutefois, l'une des compétences obligatoires qui consiste en la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique portuaire ou aéroportuaire appelle quelques remarques puisque les maires concernés par les ports souhaitent faire un recours afin d'ôter ces derniers des compétences de la CABS.

Lors de la réunion du Conseil d'Agglomération, Monsieur le Maire a manifesté son désaccord en précisant que les règles appliquées par la Loi NOTRE doivent être respectées.

La Commune de Vauchelles-les-Quesnoy a été obligée de les accepter pour l'école alors que la compétence n'était pas obligatoire. Les règles sont valables pour tous et surtout lorsque les compétences sont obligatoires.

Il est d'autre part noté qu'il est gênant que la CABS délibère alors que les conseils municipaux ne sont sollicités qu'ensuite pour donner un avis. La démocratie voudrait qu'il en soit autrement.

La Loi NOTRE devait être simple mais on se rend compte qu'elle est toujours aussi floue et compliquée. De 40 articles au départ, elle est en effet passée à environ 140 après son passage devant les Sénateurs et les Députés.

Finalement, alors que le Conseil Général ou le Conseil Régional devait être supprimé, ce sont les communes et notamment les petites communes qui sont touchées avec une mise sous tutelle qui mettra fin à la proximité avec la population.

Monsieur le Maire précise encore que les deux agents titulaires transférées à la CABS sont réintégrées dans la Commune jusque fin mars. La personne en CUI CAE a, elle, été transférée à la CABS dès le 1<sup>er</sup> janvier.

Monsieur le Maire déplore d'autre part les changements intervenus sans qu'il en soit avisé alors qu'il était prévu qu'il n'y en aurait aucun jusqu'en juin.

Il a, en effet, appris fortuitement que les heures qui n'étaient plus réalisées par la Commune le mercredi après-midi avaient été réparties entre deux salariées, la troisième étant restée sur le côté.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ces nouveaux statuts tout en précisant qu'il a lui-même voté contre lors du vote de la CABS car il n'est pas d'accord sur beaucoup de points de la Loi NOTRE et que les conseils municipaux auraient dû être consultés en amont et non pas après que la CABS ait pris ses décisions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'approuve pas les statuts votés par la CABS et trouve paradoxal que les délégués des Communes possédant un port aient voté pour ces statuts alors qu'ils vont exercer un recours pour les modifier.

## II – Attractions locales : subventions

Monsieur le Maire présente une demande du manège s'occupant des auto-skooter afin d'obtenir une subvention de 450,00 €.

Il précise que la personne qui possède le manège enfantin avait lui aussi, verbalement, demandé une augmentation de la subvention qui lui est allouée par le Conseil Municipal pour l'installation de ses attractions.

Monsieur le Maire explique s'être renseigné auprès de collègues et qu'effectivement la participation communale est actuellement faible par rapport à ce qui se fait dans les communes environnantes.

Le Conseil Municipal, entendu ces explications, émet un avis favorable à l'augmentation de la subvention demandée qui passera donc à 450,00 € à compter de 2017.

## III – Salle des Fêtes

### – Location 9 h 00 / 21 h 00

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que la salle n'est occupée qu'une à deux fois dans l'année aux horaires précités et que cela pose problème pour le relevé du compteur électrique et l'état des lieux de fin de location.

Il propose au Conseil Municipal, qui accepte à l'unanimité, de supprimer cette formule.

### – Relevé du compteur électrique

Monsieur le Maire explique les difficultés du relevé du compteur électrique placé à l'extérieur, situé en bas et difficile d'accès pour ce qui est de la lecture des différents indexes bleu, blanc et rouge en heures creuse et pleine.

Il propose l'installation d'un compteur à l'intérieur de la salle précisant qu'un devis allait être demandé à la SARL GAFFÉ.

Monsieur BÈGUE indique qu'une autre solution consistant en un forfait pourrait être envisagée. Cette solution ne semble pas idéale en raison d'abus possibles de la part de certains locataires.

C'est la proposition de Monsieur le Maire qui est donc retenue.

### – Espace de stockage

Le permis de construire devrait bientôt arriver en mairie.

Dès que le dossier sera totalement monté, des subventions pourront être sollicitées, probablement vers la fin de l'année.

## IV – Salle « Edmond Petit » : convention EAL Handball

Monsieur le Maire indique que la Commune profite de pouvoir choisir ses partenaires.

L'école de Bellancourt occupe déjà un créneau le jeudi matin et l'EAL Handball souhaiterait à son tour en obtenir un le samedi matin de 9 h 00 à 12 h 00.

Monsieur le Maire précise qu'une convention avait déjà été signée en 2009.

Une nouvelle convention pourrait être conclue pour l'année sportive 2016-2017 puis en septembre pour l'année 2017-2018.

Monsieur DELASSALLE demande à Monsieur le Maire pourquoi il est fait référence à l'école de Bellancourt dans la proposition de convention établie par l'EAL.

Monsieur le Maire et Madame DUMONT, Présidente du Handball Vauchellois, n'ont pas de réponse précise à lui fournir mais pensent qu'il peut s'agir d'interventions ponctuelles à la salle des sports au cours du créneau occupé par l'école de Bellancourt.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention pour l'année 2016-2017.

## V – Travaux divers

### – Aménagement de la place communale

L'aménagement de la place a débuté mais il reste la partie de trottoir se trouvant entre la propriété de Monsieur ALLART et l'abri bus à réaliser.

Il est envisagé d'aménager cet endroit par un espace planté central avec un passage réservé aux piétons de chaque côté, la partie située le long de la rue étant recouverte d'un bitume rouge.

Un devis a été demandé à la Société TPB qui a fourni une offre de 9 420,50 € HT, soit 11 304,60 € TTC.

Pour l'espace planté, il est préconisé un aménagement coloré avec des arbres pas trop hauts dont le feuillage partirait du bas avec des feuilles persistantes.

Un devis a été demandé aux Établissements TRANCART pour ce faire. Son montant est de 4 995,00 € HT, 5 905,65 € TTC.

Dans ce devis est également comprise la fourniture d'un bac pour terminer l'aménagement près de la bibliothèque.

– Entrée du village côté salle des sports (consultation LATITUDES)

Monsieur MAILLET indique qu'un devis a été demandé à LATITUDES 50 afin d'estimer l'investissement à prévoir pour l'étude. Aucune réponse n'est parvenue pour l'instant en mairie.

Il est entendu que toutes les propositions de travaux et d'aménagement ne seront pas forcément suivies d'effet car tout dépendra du budget disponible.

– Chemin des sept

Le bas du chemin est régulièrement inondé, le bassin d'assainissement pluvial n'étant pas du bon côté de la chaussée.

Afin de remédier à ce problème, il sera installé une bouche d'égout qui captera les eaux de pluie pour les évacuer dans le bassin par un tuyau qui passera sous la chaussée.

TPB a fourni un devis de 4 849,00 € HT, 5 818,80 € TTC pour ces travaux.

## VI - Questions diverses

- Au cimetière, lors de la dernière tempête, la faitière de la Chapelle dont la Commune à l'entretien s'est envolée. Les gouttières sont d'autre part percées de toutes parts.

Il est décidé de confier les réparations à Monsieur HEURTAUX pour un coût de 872,06 €.

Le nettoyage des fenêtres de toit de la salle des fêtes est inclus dans ce tarif.

- A la suite de l'accident survenu courant janvier chemin des Sept, l'assurance demande un devis qui a été établi par la Société TRANCART pour un montant de 1 399,20 € qui sera réglé par l'assureur de l'automobiliste responsable.

- Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur ROHAUT viendra à la salle des fêtes le vendredi 24 mars à 20 h 00 afin de présenter l'Association « Prélude » pour laquelle il travaille.

Il engage les membres du Conseil Municipal à venir à cette présentation et précise que la Commune pourrait envisager de louer à cette Association des jeux picards pour les fêtes communales.

- Monsieur le Maire informe l'Assemblée être énormément sollicité pour des parrainages à l'élection présidentielle.

Il rappelle qu'il a été élu sans étiquette et qu'il restera neutre sans accorder aucun parrainage durant son mandat.

- Pendant plusieurs années, il y a eu Somme Propre. Aujourd'hui ce sont les Hauts-de-France Propres qui se dérouleront les 18 et 19 mars 2017.

Des sacs, gants, chasubles seront fournis par les organisateurs.

Il demande aux conseillers municipaux de participer. Ceux-ci trouvent le principe intéressant qui pourrait permettre à la population de participer également.

C'est la date du samedi 18 mars qui est retenue avec rassemblement à la mairie à 9 h 30.

- Monsieur MAILLET indique que la Plan d'Occupation des Sols sera maintenu le temps de l'élaboration du PLU-i par la CABS, soit jusqu'au 31 décembre 2019.

C'est un bien pour la Commune car la suppression du Plan d'Occupation des Sols aurait rendu plus complexe l'étude des demandes d'occupation du sol (construction, lotissement,...).

- Un stagiaire, Monsieur Karim AGGAD, avec pour tuteur Monsieur BECQUET, est à l'atelier depuis le 06 février et jusqu'au 24.  
Une stagiaire, Madame Justine DUHAUPAS, arrivera à la mairie le 27 février et jusqu'au 31 mars.
- Le changement des batteries, compresses et électrodes des défibrillateurs a été réalisé pour un coût d'environ 600,00 €.  
Le cachet de cire qui permet de s'assurer que personne ne peut les utiliser sans nécessité devra être vérifié régulièrement.
- Thomas GREMONT, Champion de cross Somme, se verra remettre une récompense lors d'une cérémonie qui reste à définir.
- Monsieur DERUME a réalisé l'entretien des aérothermes de la salle des sports. Les extincteurs des différents bâtiments ont eux aussi été vérifiés par une société agréée.
- Une réunion publique devrait intervenir courant mai pour la fibre optique. Monsieur le Maire encourage vivement les Conseillers Municipaux à y participer.
- L'affiche « A VENDRE » a été apposée sur l'ancienne habitation de l'école située sur la place communale.
- Il est sollicité un cinquième terrain de badminton à la salle des sports. Un devis sera demandé.
- Divers travaux sont en cours à la mairie, notamment la mise aux normes accessibilité de la porte d'accès aux toilettes.
- Une poubelle a été installée près de l'abris bus de la rue Verte.
- Le talus a été bâché rue Andrée Joubert. Celui de la rue de Buigny est en cours.
- Monsieur le Maire a reçu la visite d'un responsable des Centres de Loisirs de la CABS.  
Un accueil de loisirs aura lieu à Vauchelles-les-Quesnoy durant les vacances de Pâques et en juillet.  
Un essai pour la mise en place d'accueils le mercredi sera effectué une première fois dans la salle de motricité de l'école puis sur le stade.
- La population légale 2017 est de 848 habitants.
- Le compte épargne temps sera vu lors d'une prochaine réunion.
- \* - Monsieur MAILLET donne lecture d'un courrier de l'ODA au Président de la CABS qui prévoit la construction d'environ cinq habitations sur la Commune dans l'attente de la réponse de la CABS sur la préemption du terrain.


## VII - Questions orales

- Le Conseil Départemental va prochainement verser une somme de 6 097,00 € à la Commune pour les travaux de la rue de Buigny.
- Près de la Chapelle, une grande tombe ressemblant à une cave voûtée en briques serait à conserver pour servir d'ossuaire ce qui permettrait de récupérer les deux places de l'ossuaire actuel.  
Cette proposition est formulée par Monsieur CAUDRELIER. En contrepartie, il sera vu avec lui la possibilité d'ajouter la concession B21 reconnue en état d'abandon qui serait nettoyée ainsi que deux petites concessions au niveau de la Chapelle.  
Les travaux de remise en état des concessions reprises devraient débuter début mars.
- La demande de versement de la subvention des travaux de l'école pourra être transmise dès que tous les DGD seront réalisés.

- Une information sur la sortie de territoire des mineurs sera relayée par le site INTERNET de la Commune.
- La procédure mise en place pour la maison abandonnée de la rue du Quesnoy est pour le moment en stand-by.
- Les résultats des analyses de l'eau d'alimentation réalisées pour le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) seront publiés sur le site de la Commune.
- Les joints des caniveaux et bordures de trottoirs sont abîmés par endroit. Il est demandé à ce qu'ils soient rejointés. TPB sera consulté.
- Lors des récentes gelées de janvier, une grosse plaque de verglas a été constatée dans la rue Andrée Joubert.  
Il est demandé d'éviter de jeter de l'eau sur la chaussée. Il semblerait que ce problème soit dû à des fosses septiques qui coulent dans la rue.
- Le bouchage des nids de poule a été vu avec l'atelier.
- Une vingtaine de branchements plomb ont été remplacés rue Verte. Il en reste à peu près autant à faire dans le village.  
Les endroits creusés dans la chaussée pour les travaux ont été regoudronnés.
- Le repas offert aux Aînés par la Commune aura lieu le 26 février. Les Conseillers Municipaux sont invités à participer.
- Seront prévus au budget un city-stade et des jeux pour enfants.

Pour copie conforme,

Vauchelles les Quesnoy, le 21 février 2017.

Le Maire,  
  
 Régis PATTE